

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Colloque organisé par la Fédération Bancaire Française sur le thème

"Les banques françaises engagées dans la transition énergétique"

Allocution d'ouverture de Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics

Paris

Mardi 24 novembre 2015

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN

01 53 18 41 13



Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour ouvrir vos travaux sur les enjeux du changement climatique pour le secteur bancaire.

Nous ne sommes plus qu'à quelques jours de l'ouverture de la COP21, qui doit constituer une étape décisive dans notre effort collectif pour enrayer le réchauffement climatique et éviter ses conséquences les plus désastreuses.

L'objectif, c'est de parvenir à une "Alliance pour le climat", qui nous permette de contenir la hausse des températures à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et qui définisse une trajectoire mondiale de transition vers des économies décarbonées.

La France porte une ambition collective à cet égard et il appartient à chacun d'entre nous d'y contribuer : les Etats bien sûr - qui sont par définition les seuls à négocier l'accord de Paris - mais aussi les acteurs non étatiques : collectivités locales, ONG et bien évidemment les entreprises, tout particulièrement le secteur financier.

Les acteurs du secteur privé, qui ne sont plus indifférents aux défis du changement climatique, se mobilisent de plus en plus. Beaucoup ont commencé à adopter, de façon volontaire et sans être contraint par des obligations ou normes administratives, une démarche proactive.

* * *

Le secteur financier doit jouer tout son rôle.

C'est absolument essentiel car, derrière chaque décision d'investissement d'une entreprise ou d'un ménage, se pose toujours la question du financement de cet investissement. Vous savez tous combien le secteur financier joue un rôle central dans l'allocation du capital dans l'économie : c'est pourquoi nous avons besoin de votre mobilisation.

Se pose d'abord la question du financement de la transition, pour que les capitaux soient effectivement mobilisés pour financer des projets d'énergies renouvelables ou de rénovation thermique.

Plus globalement, il importe que l'ensemble du système financier prenne en compte les enjeux du changement climatique dans ses activités, à la fois en termes de risques – qui doivent être précisément évalués - mais aussi en termes d'opportunités et de perspectives futures.

* *

Les pouvoirs publics ont évidemment un rôle pour s'assurer que le système financier permettra cette transition vers une économie bas-carbone.

La France est à l'initiative, en prenant des mesures exemplaires et pionnières dans le domaine de la règlementation financière au niveau national - je reviendrai dessus - mais nous agissons également au niveau international, européen et multilatéral. Et c'est le plus important car l'enjeu du changement climatique est mondial et les réponses doivent être universelles.

Sur le plan international, le G20 travaille depuis plusieurs années sur les moyens de faciliter l'investissement en infrastructures, ce qui inclut évidemment les projets en faveur de la transition énergétique.



Plus récemment, le G20 a demandé, sous l'impulsion de la France, au Conseil de Stabilité Financière - le "FSB" - de réfléchir à la question des risques climatiques. Lors de la première réunion de travail du FSB en septembre, les discussions ont porté sur la nature et l'impact des risques climatiques pour la stabilité financière, la question de la publication d'informations liées au climat par les entreprises, l'opportunité et la faisabilité de réaliser des « stress tests » climatiques et le lien avec les politiques publiques luttant contre le changement climatique. La question de la publication d'informations liées au climat – "disclosure" - par les entreprises non-financières sera le premier sujet qui fera l'objet d'un travail approfondi par le FSB.

Sur le plan national, je pense que vous avez tous été sensibilisés à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Il a été construit comme un ensemble cohérent afin d'inciter à une plus grande prise de conscience des enjeux climatiques par l'ensemble du secteur privé. Il demande aux entreprises non-financières de rendre compte des risques financiers liés au changement climatique ainsi que des conséquences sur leur stratégie. Sans ces informations, il serait impossible pour les investisseurs institutionnels de réaliser une analyse pertinente des risques climatiques auxquels ils sont exposés via leur portefeuille d'investissement. Il est demandé aux acteurs financiers de s'appuyer sur ces informations pour définir des stratégies d'investissement et d'engagement bas carbone en se fixant des objectifs progressifs, compatibles avec la stratégie nationale "2 degrés".

Par ailleurs, cet article 173 prévoit - je suis sûr que vous l'avez tous noté - que le Gouvernement réalise en 2016 un rapport sur les possibilités de mise en œuvre de "stress tests" portant sur des risques associés aux changements climatiques pour le secteur bancaire. J'ai demandé à mes services de vous associer, bien évidemment, à cette réflexion qu'ils vont lancer en début d'année prochaine.

* * *

Le secteur financier a déjà commencé à se mobiliser et je salue les premières initiatives qui ont été lancées : un nombre important d'acteurs, notamment des investisseurs institutionnels ou des assureurs, ont pris des engagements fermes et précis pour accroître leur contribution à la lutte contre le changement climatique.

Mais il faut aller encore plus loin, notamment dans le secteur bancaire.

Les banques sont au cœur du secteur financier et votre rôle d'intermédiaire financier vous met au centre du jeu de la transition.

Si certains établissements participent déjà à quelques initiatives prises par le secteur financier, notamment en ce qui concerne les activités d'investissement, j'observe cependant qu'il n'y a pas, au sein du monde bancaire, de convergences d'initiatives comme cela existe chez les investisseurs institutionnels ou les assureurs, avec par exemple la "coalition de décarbonation des portefeuilles".

Je vous invite donc à lancer une telle initiative au sein du secteur bancaire, qui permettra de susciter le dialogue et de produire une dynamique.

Cette obligation de vous mobiliser est essentielle et nécessaire pour trois raisons.



Premièrement, vous la devez à vos clients, dont les besoins vont continuer d'évoluer en ce sens. D'ores et déjà, vous contribuez très concrètement au financement de la transition énergétique, par exemple en aidant les particuliers à rénover leur logement pour réduire les consommations énergétiques des ménages. Vous avez ainsi distribué près de 300 000 éco-prêts à taux zéro à des particuliers depuis 2009 et chaque année, plusieurs milliards de financements bancaires, tous produits confondus, sont consacrés à l'amélioration de la performance énergétique des logements. Je souhaite d'ailleurs prolonger ce dispositif d'éco-prêt à taux zéro jusqu'en 2018.

Deuxièmement, la société dans son ensemble exigera de votre part un engagement clair sur ces questions. Les récentes annonces de plusieurs d'entre vous sur l'arrêt du financement de mines de charbon ou les limites apportées au financement de centrales à charbon traduisent, je pense, la prise en compte de cette responsabilité.

Enfin, les conséquences du changement climatique et de la transition conduiront à des mutations profondes dans nos économies. Les banques ne peuvent pas ignorer des tendances aussi fondamentales et significatives et ont une responsabilité particulière pour permettre une allocation efficace du capital.

Dans ce processus, il me semble essentiel que le secteur bancaire s'engage dans un travail sur l'appréciation des risques liés au climat.

Il faut pouvoir anticiper que des risques, mal appréhendés à ce jour, puissent se cristalliser si nous n'agissons pas. Je vous encourage donc à mener cette analyse, de façon différenciée selon les métiers et les activités.

L'enjeu pour vous est double : cela vous permettra d'identifier les vulnérabilités potentielles de vos institutions mais surtout, je suis convaincu que vous saurez aussi en tirer de nouvelles opportunités de développement.

* * *

Cette fin d'année 2015 va être - nous l'espérons tous - un tournant dans la lutte contre le changement climatique. Je suis persuadé que la mobilisation des acteurs privés à laquelle nous assistons aujourd'hui fait partie d'un mouvement de fond qui a vocation à se prolonger bien audelà de la COP21.

La place de Paris doit être responsable, innovante et pionnière en la matière.

Je compte sur vous.



MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Colloque organisé par la Fédération Bancaire Française sur le thème

"Les banques françaises engagées dans la transition énergétique"

Allocution d'ouverture de Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics

Paris

Mardi 24 novembre 2015

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN

01 53 18 41 13



Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour ouvrir vos travaux sur les enjeux du changement climatique pour le secteur bancaire.

Nous ne sommes plus qu'à quelques jours de l'ouverture de la COP21, qui doit constituer une étape décisive dans notre effort collectif pour enrayer le réchauffement climatique et éviter ses conséquences les plus désastreuses.

L'objectif, c'est de parvenir à une "Alliance pour le climat", qui nous permette de contenir la hausse des températures à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et qui définisse une trajectoire mondiale de transition vers des économies décarbonées.

La France porte une ambition collective à cet égard et il appartient à chacun d'entre nous d'y contribuer : les Etats bien sûr - qui sont par définition les seuls à négocier l'accord de Paris - mais aussi les acteurs non étatiques : collectivités locales, ONG et bien évidemment les entreprises, tout particulièrement le secteur financier.

Les acteurs du secteur privé, qui ne sont plus indifférents aux défis du changement climatique, se mobilisent de plus en plus. Beaucoup ont commencé à adopter, de façon volontaire et sans être contraint par des obligations ou normes administratives, une démarche proactive.

* * *

Le secteur financier doit jouer tout son rôle.

C'est absolument essentiel car, derrière chaque décision d'investissement d'une entreprise ou d'un ménage, se pose toujours la question du financement de cet investissement. Vous savez tous combien le secteur financier joue un rôle central dans l'allocation du capital dans l'économie : c'est pourquoi nous avons besoin de votre mobilisation.

Se pose d'abord la question du financement de la transition, pour que les capitaux soient effectivement mobilisés pour financer des projets d'énergies renouvelables ou de rénovation thermique.

Plus globalement, il importe que l'ensemble du système financier prenne en compte les enjeux du changement climatique dans ses activités, à la fois en termes de risques – qui doivent être précisément évalués - mais aussi en termes d'opportunités et de perspectives futures.

* *

Les pouvoirs publics ont évidemment un rôle pour s'assurer que le système financier permettra cette transition vers une économie bas-carbone.

La France est à l'initiative, en prenant des mesures exemplaires et pionnières dans le domaine de la règlementation financière au niveau national - je reviendrai dessus - mais nous agissons également au niveau international, européen et multilatéral. Et c'est le plus important car l'enjeu du changement climatique est mondial et les réponses doivent être universelles.

Sur le plan international, le G20 travaille depuis plusieurs années sur les moyens de faciliter l'investissement en infrastructures, ce qui inclut évidemment les projets en faveur de la transition énergétique.



Plus récemment, le G20 a demandé, sous l'impulsion de la France, au Conseil de Stabilité Financière - le "FSB" - de réfléchir à la question des risques climatiques. Lors de la première réunion de travail du FSB en septembre, les discussions ont porté sur la nature et l'impact des risques climatiques pour la stabilité financière, la question de la publication d'informations liées au climat par les entreprises, l'opportunité et la faisabilité de réaliser des « stress tests » climatiques et le lien avec les politiques publiques luttant contre le changement climatique. La question de la publication d'informations liées au climat – "disclosure" - par les entreprises non-financières sera le premier sujet qui fera l'objet d'un travail approfondi par le FSB.

Sur le plan national, je pense que vous avez tous été sensibilisés à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Il a été construit comme un ensemble cohérent afin d'inciter à une plus grande prise de conscience des enjeux climatiques par l'ensemble du secteur privé. Il demande aux entreprises non-financières de rendre compte des risques financiers liés au changement climatique ainsi que des conséquences sur leur stratégie. Sans ces informations, il serait impossible pour les investisseurs institutionnels de réaliser une analyse pertinente des risques climatiques auxquels ils sont exposés via leur portefeuille d'investissement. Il est demandé aux acteurs financiers de s'appuyer sur ces informations pour définir des stratégies d'investissement et d'engagement bas carbone en se fixant des objectifs progressifs, compatibles avec la stratégie nationale "2 degrés".

Par ailleurs, cet article 173 prévoit - je suis sûr que vous l'avez tous noté - que le Gouvernement réalise en 2016 un rapport sur les possibilités de mise en œuvre de "stress tests" portant sur des risques associés aux changements climatiques pour le secteur bancaire. J'ai demandé à mes services de vous associer, bien évidemment, à cette réflexion qu'ils vont lancer en début d'année prochaine.

* * *

Le secteur financier a déjà commencé à se mobiliser et je salue les premières initiatives qui ont été lancées : un nombre important d'acteurs, notamment des investisseurs institutionnels ou des assureurs, ont pris des engagements fermes et précis pour accroître leur contribution à la lutte contre le changement climatique.

Mais il faut aller encore plus loin, notamment dans le secteur bancaire.

Les banques sont au cœur du secteur financier et votre rôle d'intermédiaire financier vous met au centre du jeu de la transition.

Si certains établissements participent déjà à quelques initiatives prises par le secteur financier, notamment en ce qui concerne les activités d'investissement, j'observe cependant qu'il n'y a pas, au sein du monde bancaire, de convergences d'initiatives comme cela existe chez les investisseurs institutionnels ou les assureurs, avec par exemple la "coalition de décarbonation des portefeuilles".

Je vous invite donc à lancer une telle initiative au sein du secteur bancaire, qui permettra de susciter le dialogue et de produire une dynamique.

Cette obligation de vous mobiliser est essentielle et nécessaire pour trois raisons.



Premièrement, vous la devez à vos clients, dont les besoins vont continuer d'évoluer en ce sens. D'ores et déjà, vous contribuez très concrètement au financement de la transition énergétique, par exemple en aidant les particuliers à rénover leur logement pour réduire les consommations énergétiques des ménages. Vous avez ainsi distribué près de 300 000 éco-prêts à taux zéro à des particuliers depuis 2009 et chaque année, plusieurs milliards de financements bancaires, tous produits confondus, sont consacrés à l'amélioration de la performance énergétique des logements. Je souhaite d'ailleurs prolonger ce dispositif d'éco-prêt à taux zéro jusqu'en 2018.

Deuxièmement, la société dans son ensemble exigera de votre part un engagement clair sur ces questions. Les récentes annonces de plusieurs d'entre vous sur l'arrêt du financement de mines de charbon ou les limites apportées au financement de centrales à charbon traduisent, je pense, la prise en compte de cette responsabilité.

Enfin, les conséquences du changement climatique et de la transition conduiront à des mutations profondes dans nos économies. Les banques ne peuvent pas ignorer des tendances aussi fondamentales et significatives et ont une responsabilité particulière pour permettre une allocation efficace du capital.

Dans ce processus, il me semble essentiel que le secteur bancaire s'engage dans un travail sur l'appréciation des risques liés au climat.

Il faut pouvoir anticiper que des risques, mal appréhendés à ce jour, puissent se cristalliser si nous n'agissons pas. Je vous encourage donc à mener cette analyse, de façon différenciée selon les métiers et les activités.

L'enjeu pour vous est double : cela vous permettra d'identifier les vulnérabilités potentielles de vos institutions mais surtout, je suis convaincu que vous saurez aussi en tirer de nouvelles opportunités de développement.

* * *

Cette fin d'année 2015 va être - nous l'espérons tous - un tournant dans la lutte contre le changement climatique. Je suis persuadé que la mobilisation des acteurs privés à laquelle nous assistons aujourd'hui fait partie d'un mouvement de fond qui a vocation à se prolonger bien audelà de la COP21.

La place de Paris doit être responsable, innovante et pionnière en la matière.

Je compte sur vous.